

La lettre de PERSAC

4

RECTO

- COVID 19, gérer sa semaine.
- Compte rendu de séance du conseil municipal du 22 mars 2021

VERSO

- Sentiers de randonnée sur notre commune, sites de référence, cartographie, tracés, etc.
- Brèves, RappelConso...
- Dates à retenir

Avril 2021

COVID

une boîte à
outils
et bons conseils

Vous venez d'être testé positif à la Covid 19 ou êtes « cas contact », vous devez passer au minimum 7 jours chez vous pour limiter la propagation du virus. Le CCAS de Poitiers met à disposition des habitants une boîte à outils pour traverser au mieux cette période.

Une semaine sereine

Pour aider les personnes testées positives à la Covid-19 à passer le cap des 7 jours obligatoires de confinement, le CCAS a créé une boîte à outils. « On s'est aperçu qu'il y avait de la culpabilité chez les malades d'avoir attrapé le virus, de pouvoir le transmettre, de devoir rester enfermés pendant une semaine », déclare Véronique Bounaud. « Nous nous sommes demandés comment nous, institution, pouvions les accompagner. D'où l'idée de la mise à disposition de ressources en ligne pour passer une semaine la plus sereine possible. » Fiches repas, conseils pour prendre soin de soi et faire du sport, les ressources en ligne de la médiathèque ou de l'espace Mendès-France, conseils pour aller bien ... consultables sur le pdf avec liens actifs :

<https://www.poitiers.fr/Datas/CCASboiteaoutils.pdf>

Le conseil municipal du lundi 22 mars 2021 a décidé :

■ à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition 2021.

■ à l'unanimité d'approuver le budget principal 2021 et ses annexes. Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.

■ à l'unanimité de fixer à 3 ans la durée de l'amortissement du dispositif de PIG Habitat 2019-2023 dispositif mis en place par la CCVG pour une durée de 4 ans (Lutte contre les logements indignes/insalubres). La commune a souhaité participer au programme en proposant des aides financées sur ses fonds propres : 6 000 € maxi par an.

■ à la majorité d'opter pour des travaux d'aménagement du magasin dit « Vauzelle » pour la future boulangerie. La commune étant déjà propriétaire d'un bâtiment disponible, une visite a été effectuée avec l'éventuel repreneur qui s'est avérée positive. L'investissement pour la commune resterait inférieur dans le cadre des travaux d'aménagement par rapport à l'acquisition de la boulangerie actuelle à rénover. Les membres du conseil autorisent le maire à solliciter des devis afin de lancer cette opération.

■ à l'unanimité d'approuver les ajustements qui spécifient davantage la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des Indemnités

Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) applicables au personnel de la collectivité et en fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

■ à l'unanimité d'autoriser l'encaissement du chèque de GROUPAMA d'un montant de 1 214,36 € correspondant un dégât des eaux au cabinet infirmiers survenu en 2019.

■ à l'unanimité d'autoriser l'incinération des souches des carnets de pêche « hors canton » du N° 12 au N° 200.

■ à l'unanimité de déposer à l'inspection d'académique la motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2021.

Cette motion demande solennellement à l'inspection d'Académie de revenir sur cette suppression et souhaite vivement que le prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale refuse avec détermination cette mesure, en liaison avec la mobilisation des parents d'élèves, dont les légitimes aspirations en matière d'éducation sont purement et simplement sacrifiées. »



Photo M.C.Delavergne - Nouvelle République 20.03.2021

ÉVÉNEMENT LOCAL

Un décision douloureuse

Au vu de la situation sanitaire toujours inquiétante, le circuit de découverte des ateliers d'artistes n'aura pas lieu dans sa forme habituelle pendant le week-end de la Pentecôte, les 22, 23 et 24 mai prochain, les organisateurs ont décidé de reporter l'événement au 27, 28 et 29 août. Cela dit certains ateliers par initiative personnelle vont s'ouvrir au public et le château de la mothe proposera à cette date une exposition collective.

ÉCOLOGIE

C'est le moment d'oser le lavable !

Le SIMER offre jusqu'à 250€ d'aides pour l'achat de couches lavables et jusqu'à 50€ pour l'achat de protections menstruelles lavables.

Renseignements :

WWW.SIMER86.FR

SERVICE CONSO



Le gouvernement vient de mettre en place un site internet dédié aux rappels de produits sur lesquels les entreprises seront dans l'obligation de déclarer leur avis de rappel. Il vient renforcer les autres mesures mises en place pour renforcer la sécurité des consommateurs. **RappelConso** recense les rappels de produits dangereux ou défectueux. Chaque consommateur a accès à ce service depuis le 1^{er} avril 2021, en version web et mobile à l'adresse :

rappel.conso.gouv.fr



PERSAC, possède 7 boucles de randonnée sur deux grands sentiers balisés.

“La fosse aux Loups” et “Les coteaux des fadets”, proposent des boucles allant de 6 à 25 km, permettant de découvrir notre belle campagne.

Un descriptif détaillé et des indications précieuses comme la longueur du parcours, sa durée moyenne, son niveau de difficulté ainsi que la courbe des dénivelés sont disponibles sur le site de **Sud-Vienne Poitou** :

[-https://www.sudviennepoitou.com/planifier/a-voir-a-faire/naturellement-vert/randonnees](https://www.sudviennepoitou.com/planifier/a-voir-a-faire/naturellement-vert/randonnees).

Ce site propose en plus les traces GPX et les fichiers KML de chacune des boucles pour votre GPS de randonnée, votre application smartphone préférée ou **Google Earth**. Vous pouvez de la même manière enrichir votre bibliothèque de ballades sur le logiciel libre **BaseCamp** de la boucle n°2 de “La Fosse aux loups”, par exemple. Sachez aussi que des fonds de cartes plus précises sont disponibles gratuitement sur le site allemand Freizeitkarte-osm.de

Enfin, pour profiter encore plus simplement de la richesse de nos paysages en embarquant les tracés sur smartphone, on nous annonce une application mobile **“Rando Sud Vienne”** compatible Google Play et App Store.

Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas férus de technologie et plus amateurs de boussoles à aiguille, l'Office de Tourisme Sud Vienne Poitou édite des topoguides papier avec les sentiers sur fond de carte IGN.

Depuis 2019, notre commune possède l'un des 6 **sentiers d'interprétation du territoire**, qui permet d'allier le plaisir de la marche au plaisir d'apprendre. **“Promenade entre Blourdes”** vous propose en effet de découvrir au rythme de 7 étapes, l'histoire, l'habitat, la nature et certaines légendes de notre belle commune.

Sachez encore, que pour notre plaisir, et l'équilibre écologique, les municipalités et la **CCVG** entretiennent 24 sentiers balisés, soit quelques 1600 km de chemins sur les 55 communes associées.

Il ne vous reste qu'à lacer vos chaussures et bonne marche !

DATES à RETENIR

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, ces échanges peuvent malheureusement à tout moment être annulés ou se dérouler à huit-clos.

10 05 21

Commission Communication

- Retour sur le PERSActualité n°2
- Travail sur le livret d'accueil.
- Point sur la lettre n°5

17 05 21

Commission Devenir Economique

- Point sur la revitalisation
- Avancées sur la reprise des commerces

22 05 24

Circuit de découverte des ateliers d'artistes

- Goux, Persac et Quéaux au rythme des artistes.

31 05 21

Conseil municipal

- vous pouvez envoyer vos questions sur le site persac.fr.



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



persac@departement86.fr - persac.fr



05.49.48.47.15

